Zeitschrift: Schweizerische Geometer-Zeitung = Revue suisse des géomètres
Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres
Band: 16 (1918)
Heft: 9

Vorwort: Ma ligne de conduite
Autor: Roesgen, Ch.

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Jahrgang XVI Schweizerische 15. September 1918

Geometer-Zeitung

Revue suisse des Géomètres

Zeitschrift des Schweiz. Geometervereins

Organ zur Hebung und Förderung des Vermessungs- und Katasterwesens

Redaktion: Professor F. Bæschlin, Zollikon (Zürich).
Expedition: Buchdruckerei Winterthur vorm. G. Binkert

Jährlich 12 Nummern und 12 Inseratenbulletins	No. 9	Jahresabonnement Fr. 6.— Unentgeltlich für Mitglieder

Ma ligne de conduite.

Avec le numéro d'août 1918, la „Revue suisse des Géomètres“ a franchi une étape importante et passé sous la direction de la nouvelle rédaction, à laquelle le Comité central et l'assemblée des délégués m'ont fait l'honneur d'appartenir en qualité de collaborateur permanent.

Le champ d'activité de ce collaborateur comprend spécialement la partie française de notre organe et subsidiairement ce qui se rapporte à la question des mensurations.

Il est évident que les limites assignées ci-dessus n'ont d'autre objet que la répartition théorique du travail au sein de la rédaction, mais que, de part et d'autre, toutes les questions vitales intéressant la corporation des géomètres et celle des ingénieurs agronomes devront nécessairement être traitées dans les deux langues.

Le rôle principal du collaborateur suisse français consistera surtout à représenter dans notre journal la mentalité de la Suisse romande. Or, la manière de comprendre cette mission ne peut être et ne sera que la continuation de la ligne de conduite adoptée par les Suisses romands, depuis l'époque où, par le fait des travaux préparatoires à la mise sur pied des règlements fédéraux en matière de cadastre, les géomètres de la Suisse entière ont exposé et défendu leur point de vue.

Comme par le passé, la Suisse romande ne cherchera pas à imposer sa manière de voir, ses méthodes, ses usages en matière de cadastre, mais elle s'efforcera, dans les limites autorisées par les règlements fédéraux, à maintenir ses organisations cantonales qu'un passé de plus d'un siècle a consacrées dans ses grandes lignes. Elle continuera à défendre le point de vue de la liberté pour tous de compléter les mesures laissées à l'initiative des cantons, dans un sens conforme à ses traditions et à ses expériences.

Cette conception ne sera cependant jamais si exclusive qu'elle ne laisse pas le champ libre aux améliorations et aux progrès que la connaissance et la comparaison des différents systèmes utilisés en Suisse auront révélés.

Selon ces mêmes principes de tolérance et de liberté réciproque, la question des mensurations sera également traitée, en proportionnant les nécessités scientifiques aux exigences pratiques, en conciliant la légitimité des garanties que demandent les autorités fédérales, cantonales ou communales et la reconnaissance des revendications justifiées présentées par les géomètres privés.

Je ne me dissimule pas l'étendue de ma tâche et l'importance du fardeau que j'assume en acceptant les fonctions qui me sont confiées, mais, avec l'aide de mes collègues, j'espère pouvoir mériter la confiance que l'on m'a témoignée en cette occasion.

Dans ce but et afin de rendre notre organe toujours plus vivant et intéressant, j'adresse un pressant appel à tous mes collègues, pour les prier de bien vouloir collaborer activement à la prospérité de notre revue, par la publication d'articles que leur expérience personnelle pourra suggérer dans tous les domaines de leur activité professionnelle.

Je compte donc sur eux, comme ils peuvent compter sur moi.

Genève, septembre 1918.

Ch. Rœsgen
Ingénieur E. P. F., Grand'Rue 11, Genève.